



Inscription sur les listes électorales

Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition d'avoir effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans. La mairie informe par courrier le nouvel électeur de son inscription, sans qu'il n'ait de démarche à effectuer. Si toutefois l'inscription n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement, ...), il est possible de régulariser la situation auprès de la mairie ou du tribunal d'instance.

Majeur sous tutelle, vous avez le droit de voter.

Vous devez d'abord vous inscrire sur les listes électorales de votre commune. Le jour du vote, vous pouvez voter vous-même ou donner une procuration.

Une copie de votre jugement de tutelle vous sera demandée.

Contactez le service des élections au 02 41 79 74 60.

Où et comment s'inscrire sur les listes électorales ?

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales de la ville de Beaufort-en-Anjou à la mairie de votre commune déléguée ou **en ligne sur le site du [service public.fr](https://service-public.fr)** en remplissant le formulaire et en scannant les pièces demandées (justificatif de domicile et pièce d'identité).

Vérifiez, en ligne, si vous êtes bien inscrit sur les listes électorales.

Vous souhaitez vous assurer que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales pour voter ? Vérifiez votre situation en utilisant le [service en ligne](#).

Qui peut être électeur, ou s'inscrire, comment et quand s'inscrire... Retrouvez toutes les réponses à vos questions sur le site officiel de l'administration française : [cliquez ici](#)

Vous pouvez également contactez le service des élections au 02 41 79 74 60 ou par courriel à service.population@beaufortenvallée.fr